

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 8 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renforcement des restrictions de prélèvements d'eau

Le comité de gestion de l'eau, qui s'est réuni le mardi 5 septembre à la préfecture de la Dordogne, a constaté que l'ensemble des cours d'eau du département subissaient dans des proportions variables des chutes de débits des cours d'eau, notamment pour les cours d'eau fragiles.

La carte en annexe présente la situation dans le département.

Cette situation a conduit Madame la Préfète de la Dordogne à prendre un arrêté visant à renforcer les restrictions d'usages d'eau et à rappeler les nécessaires économies d'eau à réaliser, en particulier vis-à-vis des usages domestiques, des usages des collectivités et des usages industriels non liés au process. L'attention particulière des riverains est attirée sur les bassins versants en crise, sur lesquels tout prélèvement est interdit, y compris les prélèvements domestiques.

La liste des mesures par cours d'eau est précisé dans la liste ci-dessous.

Cet arrêté est applicable à compter du samedi 9 septembre 2017 à 8 h :

- Pour les cours d'eau en situation d'alerte, l'interdiction de prélèvement est : 1 jour par semaine ;
- Pour les cours d'eau en **situation d'alerte renforcée**, l'interdiction de prélèvement est : <u>3,5 jours par semaine (50 %)</u>;
- Pour les cours d'eau en situation de crise, l'interdiction de prélèvement est totale, y compris pour les prélèvements domestiques.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies, à la direction départementale des territoires (DDT) de la Dordogne, sur le site Internet des services de l'État (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

Liste des mesures par cours d'eau :

Cours d'eau et affluents	Mesures prises
Pude	ALERTE
Euche	
Banège	ALERTE RENFORCÉE
Borrèze	
Énéa	
Lémance	
Nauze	
Sauvanie	
Tardoire	
Bandiat	CRISE
Beauronne les Lèches	
Beauronne de Chancelade	
Beauronne de Saint Vincent	
Belle	
Beune	
Boulou	
la Bournègue	
Caudeau/Louyre	
Céou amont	
Céou aval	
Cern	
Chironde-Coly	
Conne	
Couze	
Couzeau	
Crempse	
Estrop	
Euche	
Eyraud	
Gardonnette	
Germaine/Melve/Lizabel	
Lidoire	
Seignal	
Tournefeuille	
Vern	